

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*26077372\*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****09 JUIN 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI****N° d'entreprise : 0861 155 805****Nom****(en entier) : BAXTER BELGIUM****(en abrégé) :****Forme légale : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE****Adresse complète du siège : BOULEVARD RENE BRANQUART 80, 7860 LESSINES****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Extraits des résolutions écrites des actionnaires en date du 30 avril 2026

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Brecht Gheschiere comme administrateur de catégorie B de la Société avec effet à compter du 6 mars 2026.

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Gert Verwimp comme administrateur de catégorie B de la Société avec effet à compter du 6 mars 2026.

Le conseil d'administration est en conséquence composé comme suit à compter du 6 mars 2026

- Annelies Bryon, administrateur de catégorie A.
- Guy In 't Ven, administrateur de catégorie B.
- Serge Vandermotten, administrateur de catégorie B.
- Gert Verwimp, administrateur de catégorie B.

Les actionnaires rappellent et confirment que le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit.

Conformément à l'article 14 des statuts, s'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. L'administrateur unique représente la société à l'égard des tiers et en justice, tant en demandant qu'en défendant. En cas de pluralité d'administrateurs, la société sera valablement représentée :

- soit par deux administrateurs, agissant conjointement.
- soit par un administrateur de catégorie A, agissant seul. Les administrateurs peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

Les actionnaires confèrent une procuration spéciale à Corpoconsult Srl Avenue Louise 200, Bte 21, 1050 Bruxelles, représentée par Messieurs David Richelle ou Pascal Decoo, chacun agissant séparément et avec pouvoir de subdélégation, afin d'accomplir tous actes et signer tous documents en vue de la publication dans les Annexes du Moniteur belge des présentes décisions, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication, accomplir tous actes et signer tous documents en vue du dépôt des documents au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et afin d'accomplir les démarches nécessaires ou utiles dans le cadre des présentes en vue de la mise à jour de l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration de la TVA et de tous autres services.

David Richelle  
c/o Corpoconsult Srl  
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).